



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Au Conseil Général de la Commune de Bougy-Villars

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

chargée d'étudier le préavis 01-2020 relatif aux comptes de l'exercice 2020.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,
La commission s'est réunie en séance ordinaire le 9 septembre dans les locaux communaux.

Etaient présents l'ensemble des membres de la commission de gestion.

Etaient également présents:

Monsieur François Calame, Syndic, Monsieur Christophe Favre, Municipal et responsable de la comptabilité communale ainsi que Monsieur Montoro de la fiduciaire Heller SA en charge de la bourse communale. La commission de gestion les remercie tant pour la qualité des explications que pour le temps accordé.

Généralités

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 ont été vérifiés par un réviseur agréé, Monsieur Thierry Jaccard du Bureau Fiduciaire CoFiRev. Il a procédé à un examen succinct des comptes communaux et en a déduit qu'ils ne comportent pas d'anomalie significative et qu'ils sont dès lors conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

A l'instar des comptes des 3 dernières années, ceux de 2019 sont d'excellente mouture. Ils terminent avec un bénéfice de 450kCHF. Contrairement à 2016 et 2018, ce bon résultat n'est pas expliqué par des impôts extraordinaires, mais par une hausse réjouissante des impôts sur les revenus et la fortune et une légère diminution des charges.

Les revenus des bâtiments rénovés ont rapporté 105kCHF pour un investissement de CHF 5.4 mio. C'est moins de 2% de rendement tout en sachant que certains appartements n'ont été loués qu'une partie l'année 2019 et que l'auberge n'est pas terminée.

Analyses

Bilan

Le total du bilan s'élève à CHF 21.9 mio, en baisse de 3% par rapport à 2018. Quelques points sont à relever :

A l'actif :

- Les disponibilités baissent de CHF 1.7 mio. L'argent a été utilisé principalement à payer la rénovation des bâtiments et le parking.
- Les actifs transitoires baissent de CHF 1.6 mio. En 2018, nous devions récupérer un trop payé pour la facture sociale 2016/2017.
- Les ouvrages de génie civil et les bâtiments augmentent de CHF 2.6 mio. Ce sont le parking, la petite école et l'auberge qui font le gros de ce montant.

Vu le préavis municipal n°1/2020,
Entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accepter les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2019, lesquels présentent un excédent de revenu de CHF 450'338.-,
2. De porter l'excédent au capital, lequel s'élève à CHF 8'192'247.-
3. De donner les décharges d'usage à la commission de gestion, à la Municipalité ainsi qu'au boursier communal.

Pour la Commission de Gestion et des Finances

Richard
Gerritsen



Marc
Lancoud



Alec
Cergneu x



Jean-Michel
Thieulin



Alfred
Wiesmann



Copies
Président du Conseil Général
Secrétaire du Conseil Général